# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016 2.6

### FINANCES

## REVISION ANNUELLE DU LOYER

## DU LOCAL MIS A DISPOSITION

## DE LA SOCIETE WEIGHT WATCHERS

## APPROBATION

Brigitte MACAUDIERE, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**Par convention approuvée par le conseil municipal le 25 septembre 2014, la société Weight Watchers bénéficie de la mise à disposition hebdomadaire de la salle A de la maison des sociétés, afin d’y organiser des réunions de conseil et d’accompagnement dans la perte de poids.

Conformément à l’article 7 de cette convention, la redevance demandée en contrepartie de la mise à disposition est révisée pour chaque année civile.

Il est donc proposé d’augmenter de 2 % la redevance pour l’année 2017, la faisant passer de 5 598,30 € à 5 710,30 €, payable en 10 mensualités de 571,03 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce montant, applicable pour l’année 2017.